



Direction Générale
des Services
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
de la SEANCE du 06 Mars 2017

Présidence : M. Jean HINGRAY, Maire.

Étaient présents : M. HINGRAY, M. THOUVENOT, M^{me} SCHLESINGER,
M. CLOCHE, M^{me} HANTZ, M. FOUCHER, M^{me} LE MAREC,
M^{me} GAILLEMIN, M. ROBICHON, M^{me} PORTE, M. RENARD,
M^{me} CHERRIERE, M^{me} PIERREL, M. DARCHOURAK,
M^{me} COLOMBIER, M^{me} DIDON, M. ROSA, M. VALDENAIRE,
M. SPATZ, M. MILLOTTE, M^{me} WAGNER, M. BAUMGARTNER,
M^{me} TISSERANT, M. TISSERAND, M. VALUSEK,
M. RIMPAULT, M. LAINE.

Procuration : M^{me} RATSIMIAHAH à M. TISSERAND,
M^{me} SCHNEIDER à M. LAINE.

Secrétaire de Séance : M. Romain MILLOTTE.

Assistaient à la Séance : M^{me} Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services par intérim,
M. Pascal GRANDEMANGE, Directeur des S.T.M.,
M. Mickaël GERARD, Responsable du Service D.R.A.J.,
M^{me} Lélia CLEMENT, Responsable du Service Finances -
Comptabilité,
M^{me} Marie-Christine GERMAIN, Adjoint Administratif Principal,
M^{me} Virginie VINCENT, Adjoint Administratif.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Madame Janine RATSIMIAHAH qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Benoît TISSERAND,
- Madame Lise SCHNEIDER qui donne pouvoir à Monsieur Hugues LAINE.

L'effectif est donc de 27 membres présents + 2 procurations.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

→ Condoléances :

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- A **Madame Claudine AUGUSTE**, *ancienne Responsable du Service État-Civil*, à l'occasion du décès de sa sœur, **Madame Marie-Odile AUGUSTE**, dont les obsèques ont été célébrées le Lundi 06 Février dernier en l'Église Abbatiale de REMIREMONT,
- A **Monsieur Marc GEORGEL**, *ancien Conseiller Municipal*, à l'occasion du décès de son épouse, **Thérèse**, dont les obsèques ont été célébrées le Mardi 31 Janvier dernier en l'Église de SAINT-AME.

REMERCIEMENTS

Il donne ensuite connaissance des différents courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

→ Suite à envoi de Condoléances :

- De **Monsieur Hervé COUILBEAUX**, *Éducateur des Activités Physiques et Sportives au Centre Aquatique*, très touché par le témoignage d'amitié et de sympathie manifesté lors du décès de son papa,
- De **Madame Claudine AUGUSTE**, *Ancienne Responsable du Service État-Civil*, très sensible à la marque de sympathie et d'amitié témoignée lors du décès de sa sœur.

Monsieur le Maire propose alors d'approuver les différents comptes-rendus.

Compte-rendu de la réunion de la Commission de l'Éducation du 21 Février 2017 :

Suite à la réforme des rythmes scolaires, Monsieur LAINE demande si le système dérogatoire mis en place en 2014 est maintenu ou modifié.

Il rappelle que 2 solutions sont envisagées :

- le système actuel est maintenu avec les TAP le jeudi après-midi voire le mardi, ce qui coûte actuellement 43 000 € à la Collectivité,
- cette 1/2 journée est remplacée par 30 mn d'aide aux devoirs chaque après-midi de 16 h à 16 h 30, laquelle proposition a reçu un avis favorable de la Commission.

Il demande également si les parents ont été consultés et par quel moyen. Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été réalisée par Mmes Dominique SCHLESINGER et Audrey COLOMBIER.

Madame SCHLESINGER indique que le système actuel présente une organisation très lourde, un taux d'absentéisme important chez les animateurs et un problème le mercredi après-midi pour les Associations et le Centre de loisirs.

Malgré le manque d'économie, elle précise que les parents ont privilégié l'aide aux devoirs préconisée par l'Éducation Nationale. De plus, le délai expirant au 24 Mars 2017, une consultation populaire était impossible.

Afin de permettre aux enfants de faire leur entrée dans le secondaire dans de bonnes conditions, Madame SCHLESINGER pense qu'il faut privilégier les matières théoriques mais précise tout de même que les activités périscolaires ont également leur importance.

Pour mener à bien ce projet, un appel sera lancé aux enseignants, aux retraités de l'Association des Amis du Centre de Documentation et d'Animation Pédagogique (AACDAP) ou à des animateurs formés. De plus, des animations pourront être prévues sur le temps destiné à l'aide aux devoirs.

Un chèque de 20 € sera proposé pour chaque enfant et sera déductible lors de l'inscription en club sportif, culturel ou au Centre de Loisirs.

Monsieur LAINE s'inquiète des enfants qui n'ont pas besoin d'aide aux devoirs et précise que les enfants ont déjà un agenda très chargé.

Madame SCHLESINGER rappelle qu'une boîte à idées a été mise à disposition mais qu'aucune proposition n'y a été déposée.

Monsieur LAINE s'interroge sur le fait que les Conseils d'École puissent refuser la proposition d'aide aux devoirs.

Madame SCHLESINGER précise qu'ils seront écoutés mais rappelle que, le plus important, c'est d'éviter aux enfants de recommencer une 3ème 1/2 journée.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 23 Janvier 2017, le compte-rendu de la réunion de la Commission de l'Éducation du 17 Janvier 2017, le compte-rendu de la réunion de la Commission des Affaires Générales et de la Citoyenneté du 21 Février 2017, le compte-rendu de la réunion de la Commission de la Culture du 21 Février 2017, le compte-rendu de la réunion conjointe de la Commission de la Circulation et du Stationnement, de la Commission de l'Urbanisme et de la Commission des Travaux du 22 Février 2017, le compte-rendu de la réunion de la Commission de la Jeunesse et des Sports du 24 Février 2017 et le compte-rendu de la réunion de la Commission du Social et de la Santé du 24 Février 2017, sont adoptés à l'unanimité.

Après plusieurs remarques de MM. Jean-Claude BAUMGARTNER, Yves VALUSEK et Hugues LAINE, Monsieur le Maire précise que le DOB, étant inachevé par manque d'éléments, n'a pas pu être envoyé dans de meilleurs délais.

Il précise également, que l'année prochaine, les données budgétaires seront envoyées plus tôt et qu'une réunion d'information sera organisée en cours d'année.

Puis, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maintien de la Maternité de Remiremont - Motion du Conseil Municipal :

Le Conseil, après discussion, réfute les arguments et conclusions du projet médical commun entre les deux hôpitaux publics, qui déconsidèrent le rôle structurant de l'offre publique hospitalière sur Remiremont pour répondre à l'impératif d'équilibre de l'offre publique de soins, pour respecter une équité d'accès aux soins de proximité en toute sécurité et donc garantir à chacun de nos concitoyens le droit de préserver sa santé. Il demande que le projet médical commun soit confronté à l'analyse de

praticiens et experts apportant également un éclairage indispensable sur la place de l'offre publique hospitalière dans le maintien d'une offre globale de soins et d'aménagement de notre territoire rural et montagnard, confronté à des problématiques spécifiques. Il demande également à l'Agence Régionale de Santé et aux instances consultatives et décisionnelles invitées à examiner les termes actuels du projet médical commun de différer leur décision dans l'attente de ces compléments indispensables à une analyse complète et impartiale des tenants et attendus de ce projet de collaboration inter-hospitalière.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-Rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration générale - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Liste des marchés publics conclus en 2016 - Information :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire concernant la liste des marchés publics conclus en 2016.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Commission Intercommunale des Impôts Directs - Désignation de Commissaires :

Le Conseil, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville de Remiremont au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

- . Mme Jocelyne PORTÉ et M. Joël ROBICHON en qualité de Commissaires titulaires,
- . MM. Patrice THOUVENOT et François RENARD en qualité de Commissaires suppléants.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire, Adjoints, Conseillers Municipaux Délégués - Indemnités de fonction - Modificatif :

Le Conseil, par 10 voix pour, 8 abstentions : M. Jean-Claude BAUMGARTNER, Mme Michelle TISSERANT, M. Jean-Benoît TISSERAND, M. Yves VALUSEK, Mme Janine RATSIMIHAH, M. Fabrice RIMPAULT, Mme Lise SCHNEIDER, M. Hugues LAINE, et 11 sans participation : M. Jean HINGRAY, M. Patrice THOUVENOT, Mme Dominique SCHLESINGER, M. Philippe CLOCHE, Mme Danielle HANTZ, M. Jean-Charles FOUCHER, Mme Jocelyne PORTE, M. François RENARD, Mme Audrey COLOMBIER, Mme Stéphanie DIDON et M. David ROSA, (Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux Délégués ne prenant pas part au vote), abroge les délibérations du 19 décembre 2016 et du 23 janvier 2017 portant fixation et dates de prise d'effet des indemnités de Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués et fixe le montant des indemnités à verser au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués, conformément au tableau figurant dans l'exposé, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique. Il précise que celles-ci subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à cet indice brut terminal de la fonction publique et informe que la présente délibération prendra effet à la date de prise de fonction des Conseillers Municipaux concernés, soit le :

- 24 Novembre 2016 pour le Maire et les Adjoints,
- 20 Décembre 2016 pour les Conseillers Municipaux Délégués.

Il dit également que lesdites indemnités seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au budget de la Ville et précise qu'une majoration de 15 % des indemnités de fonctions du maire et des adjoints est appliquée, au titre de Commune bureau centralisateur.

PERSONNEL TERRITORIAL - Prestations sociales :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le versement d'une allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans dont les montants sont détaillés expressément dans l'exposé de Monsieur le Maire et dit que les dépenses résultant de ce nouveau tarif à appliquer avec effet au 01 janvier 2017 seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget Principal de la Ville.

PERSONNEL TERRITORIAL - Utilisation des véhicules personnels pour déplacements professionnels - Fonctions itinérantes :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le versement d'une indemnité forfaitaire pour fonctions essentiellement itinérantes aux agents occupant les fonctions listées expressément dans l'exposé de Monsieur le Maire et fixe le montant annuel de l'indemnité forfaitaire à 210 euros. Il dit que les dépenses correspondant aux frais occasionnés par ces déplacements seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget Principal de la Ville.

PERSONNEL TERRITORIAL - Liste des concessions de logement par nécessité absolue :

Le Conseil, à l'unanimité, ajoute à la liste des emplois pour lesquels les titulaires bénéficient de la gratuité de logement nu, à l'exclusion de tout autre avantage, dans le cadre des concessions de logements attribuées par nécessité absolue de service, celui du gardien du Palais des Congrès. Il précise que le logement concerné est attendant à cet équipement.

FINANCES - Musée Municipal Charles de Bruyères - Exposition du 8 février au 21 mai 2017 "Numismatique de Remiremont, Xe - XIIIe s." - Tarif vente de Catalogue :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 19 € pièce le tarif de vente des 100 exemplaires du catalogue de l'exposition « Numismatique de Remiremont, Xe et XIIIe s. ».

FINANCES - Adhésion à L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE, LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DE LA MATERNITÉ DE REMIREMONT (ADEMAT) :

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer à L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE, LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DE LA MATERNITÉ DE REMIREMONT (ADEMAT) et fixe la cotisation annuelle à 20 €. Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale de Remiremont - Mise à disposition gratuite de grumes au profit du Lycée Polyvalent Régional André MALRAUX :

Le Conseil, à l'unanimité, accorde la cession gratuite au profit du Lycée Polyvalent Régional André MALRAUX du volume de bois demandé susmentionné et charge les Services de l'O.N.F., Agence de REMIREMONT, en liaison avec le Lycée, de la mise à disposition des bois ainsi cédés.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale - Acquisition des parcelles BC n° 31 et n° 32 :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'acquisition, par application du droit de préemption, des 2 parcelles cadastrées BC n° 31 et BC n° 32 pour un montant de 2 500 € et charge Maître François-Xavier GERMAIN, successeur de Maître Christian MILLET, de procéder aux formalités requises pour effectuer ces transferts de propriété. Il autorise le Maire à signer les actes rendus nécessaires à l'opération et dit que la somme correspondante sera inscrite au Budget Forêt de la Ville.

Il dit également que l'abornement sera effectué par un géomètre-expert mandaté par Monsieur le Maire et décide de soumettre les parcelles au régime forestier.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale - Programme de travaux - Exercice 2017 :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le programme 2017 de travaux et décide donc d'inscrire au budget 2017 (Service de la Forêt Communale) la somme de 116 625,20 € H.T. Il demande à l'O.N.F. de présenter un devis pour les travaux de maintenance, sylvicoles, courants d'infrastructure, touristiques réalisés par l'O.N.F. et une convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux importants d'infrastructure, d'exploitation réalisés par une entreprise. Il donne délégation à Monsieur le Maire pour la signature des devis et convention relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt communale - État d'assiette 2017 :

Le Conseil, à l'unanimité, demande à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes en 2017, telles qu'elles sont définies pour un volume global de 8 270 m³.

FINANCES - Créances irrécouvrables - Exercice 2016 : Admissions en non-valeur - Correctif :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la correction de la somme de 1 401,51 € à l'Article Comptable 6541 « Créances admises en non-valeur ».

FINANCES - École Municipale de Musique - Acquisition d'instruments - Exercice 2017 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental :

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'inscription au Budget Primitif 2017 d'un crédit de 9 800.00 € destiné à l'acquisition d'instruments pour l'École Municipale de Musique et sollicite, au titre de l'exercice 2017, une subvention du Département des Vosges d'un montant aussi élevé que possible, destiné à financer l'équipement décrit. Il charge Monsieur le Maire de transmettre le dossier nécessaire à l'instruction de la demande de subvention et dit que la recette sera inscrite au Budget Primitif 2017.

FINANCES - Gestion de l'Espace d'Hébergement La Grange Puton - Tarif de location 2017 :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête tels qu'indiqués dans les tableaux, les tarifs de location à appliquer à compter du 1er Mars 2017.

FINANCES - Gestion du Domaine La Grange Puton : restaurant du Centre Aéré et ses annexes - Tarif de location 2017 :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête tels qu'indiqués dans les tableaux, les tarifs de location à appliquer à compter du 1er Mars 2017.

TRAVAUX ET URBANISME - Bâtiments communaux - Travaux divers dans les bâtiments scolaires - Programme 2017 - Avant-projet sommaire :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux divers dans les bâtiments scolaires - Programme 2017 et constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 84 000 €uros (T.T.C.).

TRAVAUX ET URBANISME - Bâtiments communaux - Travaux divers dans les équipements sportifs - Programme 2017 - Avant-projet sommaire :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux divers dans les équipements sportifs - Programme 2017, et constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 67 000 €uros (T.T.C.).

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux de voirie - Programme 2017 - Avant-projet sommaire :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux de voirie - Programme 2017, et constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 230 000 €uros (T.T.C.).

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux d'entretien des chemins communaux - Programme 2017 - Avant-projet sommaire :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux d'entretien des chemins communaux - Programme 2017, et constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 55 000 €uros (T.T.C.).

TRAVAUX ET URBANISME - Bâtiments communaux - Travaux divers d'extension, de rénovation, de modernisation, de mise en accessibilité du Musée Friry - Avant-Projet Sommaire :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux divers d'extension, de rénovation, de modernisation, de mise en accessibilité du Musée Friry - Programme 2017, et constate que le coût de base desdits travaux est estimé à la somme de 383 600 €uros (H.T.) auquel il convient d'ajouter les options 1, 3 et 4 retenues.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux d'Éclairage Public - Programme 2017 - Mise aux normes du réseau - Avant-projet sommaire :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux d'éclairage public - Programme 2017, et constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 120 000 €uros (T.T.C.).

FINANCES - Subventions aux Associations et sociétés diverses - Exercice 2017 :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête telle qu'elle est décrite dans le tableau annexé à la délibération, la liste des Associations, Sociétés, Organismes divers devant recevoir une subvention municipale au titre de l'exercice 2017 dont le total s'élève à : 582 227.00 €. Il confirme les dispositions prises pour l'OMSLC, à savoir le versement d'un acompte de 20 000,00 €, le solde étant soumis à l'évolution de la structure et précise que cet acompte sera versé dès que la délibération sera rendue exécutoire. Il dit que les subventions dont il s'agit seront imputées sur les crédits qui seront ouverts à cet effet.

FINANCES - Débat d'Orientations Budgétaires 2017 :

Le Conseil, après discussion, charge Monsieur le Maire d'établir le budget primitif de l'exercice 2016 à soumettre au vote de l'assemblée sur la base des orientations présentées.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée pour leur remarques très constructives et souhaite, à toutes et tous, une bonne soirée.

La séance est levée à 00 h 10.

A REMIREMONT, le 13 Mars 2017

Jean HINGRAY
Maire de REMIREMONT